

Mise à disposition de personnel communal

Depuis 2011, la secrétaire de mairie de BARNAS intervient à la mairie de Mayres en remplacement du secrétaire absent. Le poste de secrétaire de mairie de MAYRES étant vacant depuis février 2016, une réorganisation du secrétariat est en cours.

Afin d'assurer la continuité du service public, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec la mairie de MAYRES afin que la secrétaire de mairie de Barnas puisse être mise à disposition à la mairie de Mayres. La convention à intervenir fixe les modalités de cette mise à disposition.